

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Dixième chapitre – Daf 107 a et b

107 a

Guemara

Les fils de Rav Chisda à Rav Ashi : Une fois, Ameimar nous a rendu visite, et nous n'avions pas de vin ; nous lui avons donné de la bière/un alcool, mais il n'a pas dit la havdala - il a passé la nuit sans manger

- *Le lendemain, nous avons travaillé dur et lui avons obtenu du vin - il était Mavdil et a mangé.*
- *L'année suivante, il nous a rendu visite, et nous n'avions pas de vin ; nous lui avons donné de la bière/un alcool - il a dit, cela montre que c'est du Chemar Medinah (le [substitut du] vin dans la région, la boisson la plus appréciée) - il a été Mavdil dessus et a mangé.*
 - *Cela nous apprend trois choses :*
 1. *Celui qui dit Havdalah dans Shemoneh Esre doit dire à nouveau la Havdalah au-dessus d'une coupe ;*
 2. *Il est interdit de manger avant la Havdalah ;*
 3. *Si l'on n'était pas Mavdil lors de Motsaei Shabbat, on est Mavdil à tout moment de la semaine. (il est écrit "toute la semaine" c'est-à-dire jusqu'au mercredi).*

Rav Chisda : Peut-on dire Kidush sur de la bière ?

- *Rav Huna : En ce qui concerne la bière fabriquée à partir d'orge, de figues ou de baies d'un buisson, j'ai demandé à Rav, qui [avait] demandé à R. Chiya, qui a demandé à Rebbi, et il n'a pas répondu – si vous demandez la bière standard [de date], qui est moins raffinée, à plus forte raison que l'on ne peut pas !.*
 - *On ne peut pas l'utiliser pour le Kidouch, mais il peut être utilisé pour la Havdalah.*
 - *Rav Chisda citant Rav et Rav Tachlifa bar Avimi citant Shmuel : Non - tout comme on ne peut pas l'utiliser pour le Kidouch, on ne peut pas l'utiliser pour la Havdalah.*
- *Levi a envoyé à Rebbi de la bière fabriquée en versant de l'eau sur des dates 13 fois (de nouvelles dates à chaque fois) ; Rebbi l'a trouvée extrêmement savoureuse - il a dit qu'il est bon d'y faire le Kidouch et de dire par-dessus toutes les chansons et les louanges ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *La nuit, il avait des douleurs (diarrhée) - il a dit que cela affligeait et attirai*
 - *Rav Yosef : Je vais faire le vœu en public (il estime qu'un tel vœu ne peut être annulé) de ne pas boire avec un tel alcool.*
 - *Rava : Je préférerais boire de l'eau dans laquelle le lin est trempé (elle est extrêmement putride, même le lavage y est douloureux) plutôt qu'un tel alcool*
 - *Rava : Celui qui fait le Kidush avec un tel alcool devrait [être puni par la pauvreté et] n'avoir que de la bière à boire.*
 - *Rav Huna a vu Rav Mekadesh en train de boire de la bière. Il lui a suggéré : "Avez-vous commencé à faire des bénéfiques grâce à la bière [et donc vous la préférez] ?*

Beraita : On peut dire Kidouch uniquement sur le vin ; on ne bénit que sur le vin.

- *On bénit sûrement sheha'Kol Nihyah bi'Dvaro même sur la bière et l'eau !*
 - *Abaye : Cela signifie que, nous disons Birkat ha'Mazon seulement autour d'une coupe de vin.*
 - *Beraita :*
 - *On ne peut pas faire de Kidush avec de la bière ;*
 - *R. Elazar b'Rebbi Shimon permet.*
 - *Il suffit de goûter à n'importe quelle quantité de vin [du Kidouch] ;*
 - *R. Yosi b'Rebbi Yehudah dit qu'il faut boire Malei Lugmav (assez pour remplir une joue quand il met le liquide de côté).*
 - *Rav Huna, et Rav Gidul de la Beraita : Celui qui fait Kidush est Yotzei seulement s'il boit Malei Lugmav.*
 - *Rav Nachman bar Yitzchak : La Beraita n'a pas été dite par Gidul bar Menasiya ou Gidul Bar Minyomi, mais plutôt par Gidul Stam (le nom de son père n'a pas été mentionné).*
 - *Quelle différence cela fait-il ?*
 - *Nous devons savoir qui l'a dit afin de pouvoir demander une contradiction par rapport à quelque chose d'autre qu'il a dit.*

Mishnah : Peu avant Minchah [le jour d'Erev Pesach, on ne peut pas manger...]

- *Cela signifie-t-il qu'il faut prier Minchah Gedolah peu avant (la période la plus longue pendant laquelle on peut prier la Minchah - elle commence à six heures et demie de la*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr, R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

journee), ou peu avant Minchah Ketanah (la période la plus courte pour la Minchah - elle commence à neuf heures et demie) ?

- *Si cela signifie avant Minchah Gedolah, il est interdit [de manger à ce moment-là] à cause du korban Pessah, de peur que le repas ne se prolonge et qu'il ne néglige d'offrir Pessah ;*

107 b

- *Si cela signifie avant Minchah Ketanah, c'est interdit à cause de la Matzah, de peur qu'il ne soit rassasié, et manger Matzah la nuit sera Achilah Gasah (se gaver) !*
 - *Ravina - Beraita : Même Melech Agripas (roi tsadik), qui normalement mangeait (commençait son premier repas) à la neuvième heure, ne peut pas manger avant la tombée de la nuit.*
 - *Si cela signifie avant Minchah Ketanah, nous comprenons pourquoi il est dit que même Agripas, c'est un chidoush (même s'il n'a pas encore mangé, et que c'est avant l'heure interdite, il ne peut pas commencer parce que son repas se prolongera jusqu'à l'heure interdite) ;*
 - *Mais si cela signifie avant Minchah Gedolah, pourquoi dit-on même Agripas (il est déjà interdit de manger, il ne peut sûrement pas commencer) !*
 - *Cela veut dire avant Minchah Ketanah.*
 - *Mais pourquoi est-il écrit "même" ? Son repas se prolongera jusqu'à ce qu'il soit interdit (dans ce cas, personne ne peut commencer) !*
 - *On aurait pu penser que neuf heures pour Agripas, c'est comme quatre heures (l'heure du repas) pour les gens ordinaires (c'est-à-dire qu'il peut manger à son heure habituelle et qu'il pourra manger la Matsa le soir avec appétit) - la Beraita enseigne qu'il n'en est rien.*
 - *R. Asi : On ne peut pas manger un repas [avec Matzah], mais on peut tremper et manger des Targima (produits ; ou bien des Mezonos ou d'autres aliments).*
 - *R. Yitzchak avait l'habitude de manger des légumes trempés à cette époque [pour éveiller son appétit pour la Matza].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Beraita : Un serviteur [qui prépare la nourriture pour la nuit] peut manger des entrailles [d'animaux autres que ceux de Pessah] et en donner aux invités.*
 - *Il y a un indice, et non une preuve, de cela - "Niru Lachem Nir v'Al Tizre'u El Kotzim" (le labour aide le champ à absorber correctement les graines - de même, manger des choses qui ne rassasient pas dilate les intestins et permet de manger avec appétit).*
- *Rava avait l'habitude de boire du vin à chaque Erev Pesach pour éveiller son appétit, afin de manger beaucoup de Matza.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com